EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 mai 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois mai deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à François BARRIÈRE, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Rapport N° 8

RÉGIES DE RECETTES DVSPE
ACCUEIL DES FAMILLES SOUS RÉGIE JEAN BUTEZ
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Madame Evelyne MICHELET , régisseur titulaire de la régie de recette accueil des familles basée à la DVSPE, a signalé un vol intervenu entre le 12 et le 13 février 2014 dans les locaux de l'école Jean Butez.

Le déficit a été déclaré par Mme ENJELVIN , sous-régisseur sur place, et constaté par les services de le Trésorerie Municipale. Le procès verbal de vérification a été établi le 18 février 2014. Il fait apparaître un déficit de 202,25 € correspondant au montant détenu en espèce pour les droits perçus pour la restauration scolaire de la journée du 12 février.

La responsabilité est recherchée auprès de Mme MICHELET, régisseur titulaire. Elle a sollicité, par courrier du 4 mars 2014 une demande de sursis de versement. Par le même courrier elle demande également la décharge en responsabilité et la remise gracieuse du déficit constaté sur la régie.

La remise gracieuse vise à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande présentée par le régisseur.

Le Directeur Régional des Finances Publiques décidera ensuite d'accorder ou non la remise gracieuse à Madame Evelyne MICHELET.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Evelyne MICHELET. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget de la collectivité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mai 2014
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN